



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2025-03 déterminant les règles et modalités encadrant la location de la salle communautaire, du chapiteau et du pavillon multifonctionnel – Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-05** ».

Que le règlement numéro 2025-03 est entré en vigueur le 7 juillet 2025, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-03 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 8^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2025.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ulverton, certifie sous mon serment d'office avoir publié, le 8^e jour du mois de juillet 2025, l'avis public relatif à l'adoption du *Règlement numéro 2025-03 déterminant les règles et modalités encadrant la location de la salle communautaire, du chapiteau et du pavillon multifonctionnel – Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-05* ;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de juillet 2025.

Sceau

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et Greffière-trésorière
